



direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Haute-Saône



**IEN  
VESOUL II**

Téléphone :  
03.84.78.63.54  
Fax :  
03.84.78.63.63  
Mél. :

[ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr)

5, Place Beauchamp  
BP 419  
70013 Vesoul Cedex

Vesoul, le 30 août 2018

M. PORTE Mickaël  
Inspecteur de l'Éducation Nationale  
de la circonscription de Vesoul II

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs  
Mesdames et Messieurs les Professeurs des  
Écoles  
Mesdames et Monsieur les membres du  
Rased

## **NOTE D'INFORMATION N° 1 Rentrée scolaire 2018/2019**

Cette note d'information décline les orientations de rentrée et apporte les éléments administratifs et organisationnels au niveau de la circonscription, des écoles, des personnels, et des élèves pour le bon fonctionnement du service.

*Les directeurs veilleront à ce que cette note soit portée à la connaissance de tous les personnels enseignants de leur école (incluant titulaires remplaçants et maîtres spécialisés).*

### **1. Organisation et fonctionnement de la circonscription**

#### **1.1 : memento de la circonscription**

Coordonnées de la circonscription :

**INSPECTION DE L'ÉDUCATION NATIONALE VESOUL II – DIRECTION DES  
SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

3, Place Beauchamp

BP 419

70 0013 Vesoul Cedex

Téléphone : 03 84 78 63 54

Adresse électronique : [ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr)

Horaires d'ouverture des bureaux :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Mercredi : 8h00-12h00

Site de la circonscription : <http://vesoul2.circo70.ac-besancon.fr/>

## L'équipe de circonscription :

Inspecteur de l'Éducation Nationale	Mickael PORTE	<a href="mailto:mporte@ac-besancon.fr">mporte@ac-besancon.fr</a>	03 84 78 63 55
Secrétaires	Monika POIRSON et Sylvie JALOCHA	<a href="mailto:ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr">ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr</a>	03 84 78 63 54
Conseillères pédagogiques de circonscription	Pascale CLAUDEL	<a href="mailto:cp.ienvn.ia70@ac-besancon.fr">cp.ienvn.ia70@ac-besancon.fr</a> ou <a href="mailto:pascale.claudel@ac-besancon.fr">pascale.claudel@ac-besancon.fr</a>	03 84 78 63 36
	Céline FALLICA	<a href="mailto:cp.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr">cp.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr</a> ou <a href="mailto:celine.fallica@ac-besancon.fr">celine.fallica@ac-besancon.fr</a>	03 84 78 63 36
ERUN	Lise ROMAN	<a href="mailto:Lise.roman@ac-besancon.fr">Lise.roman@ac-besancon.fr</a>	03 84 75 63 67

Enseignants référents	Anne-Alice SIRON Corinne BAYER	<a href="mailto:Anne-alice.sibille-siron@ac-besancon.fr">Anne-alice.sibille-siron@ac-besancon.fr</a> <a href="mailto:referent8.dsden70@ac-besancon.fr">referent8.dsden70@ac-besancon.fr</a>
CPD Musique	Lucie LAMAY	<a href="mailto:lucie.lamay1@ac-besancon.fr">lucie.lamay1@ac-besancon.fr</a>
CPD Arts visuels	Marie-Hélène D'ANTONA	<a href="mailto:mh.dantona@ac-besancon.fr">mh.dantona@ac-besancon.fr</a>
CPD EPS	Sylvie DAGUENET	<a href="mailto:sylvie.daguenet@ac-besancon.fr">sylvie.daguenet@ac-besancon.fr</a>
CPD Numérique	Clarisse COQUIBUS	<a href="mailto:clarisse.coquibus@ac-besancon.fr">clarisse.coquibus@ac-besancon.fr</a>
CPD Langue vivante et Formation initiale et continue	Audrey GIBERT	<a href="mailto:audrey.gibert@ac-besancon.fr">audrey.gibert@ac-besancon.fr</a>
Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et des enfants du Voyage	Cyrille SCHILTZ	<a href="mailto:cyrille.schiltz@ac-besancon.fr">cyrille.schiltz@ac-besancon.fr</a>

## **1.2 Modalités d'échanges**

### **Entretiens :**

Les personnes qui souhaiteraient me rencontrer pour un problème particulier sont invitées à prendre rendez-vous directement auprès du secrétariat par téléphone ou par courrier électronique : [ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr](mailto:ce.ienvn.dsden70@ac-besancon.fr) En cas d'urgence, vous pouvez me contacter à mon adresse électronique professionnelle ou au 03.84.78.63.55

Les membres de l'équipe de circonscription se tiendront à votre disposition, tout au long de l'année, pour répondre à vos demandes et vous accompagner dans vos missions.

### **Les échanges :**

Ils sont maintenant généralisés par les boîtes électroniques des écoles et les boîtes individuelles que chacun se doit de relever régulièrement. Pour que les échanges professionnels soient sécurisés, l'équipe de circonscription n'utilisera que votre boîte professionnelle ([prenom.nom@ac-besancon.fr](mailto:prenom.nom@ac-besancon.fr)). Afin de recevoir

régulièrement votre courrier, vous pouvez transférer les courriels qui vous arrivent sur cette boîte sur votre boîte personnelle si vous relevez celle-ci plus régulièrement. Le courriel école est réservé à l'usage du directeur.

### **Courrier :**

Je vous rappelle qu'en ce qui concerne le fonctionnement de l'école tout courrier administratif doit être transmis sous couvert du directeur d'école. Lorsqu'il est destiné à madame la directrice académique ou à un service de la direction académique, il sera envoyé sous couvert de l'IEN et donc adressé au secrétariat de la circonscription. Sauf cas particulier, il doit suivre la voie hiérarchique. Il convient donc de prendre les dispositions nécessaires pour respecter le cas échéant les délais impartis.

### **1.3 Réunions de rentrée**

- Réunion des directeurs : **mardi 11 septembre à 17h15 : école Pergaud de Port-sur-Saône.**
- Réunion des antennes RASED : **jeudi 20 septembre à 14h, DSDEN 70 - Salle 9.**
- Réunion des T1 et T2 : **lundi 17 septembre à 17h30, à la DSDEN70 – Salle 9.**
- Conseils école-collège – conseils de cycle 3 - stages inter-degrés : Les commissions de liaison font désormais partie des conseils de cycle 3. Les dates des différents conseils seront fixées en concertation avec les principaux de collège et les enseignants au cours du premier conseil école-collège. Un courrier vous précisera prochainement la date du premier conseil école-collège de votre secteur.

### **2. Priorités nationales et académiques :**

La priorité de cette rentrée est de permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui. Pour mieux répondre aux besoins des élèves, en cohérence avec les enquêtes internationales en matière éducative, des ajustements ont été apportés aux programmes scolaires de français, mathématiques et d'enseignement moral et civique. Ces ajustements sont disponibles au BOEN du 26 juillet 2018<sup>1</sup>. De nouveaux outils seront par ailleurs disponibles, notamment les évaluations en CP, CE1 et 6e afin de mieux cerner les compétences à renforcer et de faciliter le pilotage pédagogique.

Le dispositif 100% de réussite au CP, et le dédoublement des classes de CP et CE1 en réseaux d'éducation prioritaire s'inscrit dans une politique de progrès social qui consiste à donner davantage à ceux qui ont le plus besoin. Cela passe aussi par la mise en oeuvre des parcours éducatifs et particulièrement par le développement de l'éducation artistique, culturelle et sensorielle.

Le plan mercredi met en place un cadre de confiance pour les communes et les parents afin d'offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatifs de grande qualité le mercredi. Une vigilance sera portée pour articuler au mieux les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, notamment à travers les fiches action des projets d'école.

L'École se veut aussi la colonne vertébrale de la transmission des valeurs de la République. Par les connaissances et les valeurs qu'elle transmet, l'École est le socle d'une société fraternelle et sereine où le principe de laïcité comme celui de l'égalité entre les filles et les garçons sont réaffirmés. Dans un esprit de confiance réciproque, une attention particulière sera portée à la relation avec les parents, condition clé de la réussite des élèves.

---

<sup>1</sup>Un document de synthèse est disponible à l'adresse : <http://luxeuil.circo70.ac-besancon.fr/2018/08/05/projets-dajustements-et-de-clarification-des-programmes/>

Enfin, la priorité de cette rentrée est de "préparer les élèves à leur avenir". C'est dans cette perspective que s'inscrit la réforme du lycée et du baccalauréat 2021.

### 3. Quelques rappels réglementaires :

#### 3.1 Elections des représentants des parents d'élèves

Les élections se tiendront le **vendredi 12 octobre 2018 ou le samedi 13 octobre 2018**. Le corps électoral est constitué des parents d'élèves titulaires de l'autorité parentale ainsi que des tiers qui exercent cette autorité par décision de justice. Les directeurs seront vigilants au bon déroulement des élections et peuvent s'appuyer sur le document de synthèse sur les élections des représentants de parents d'élèves disponible à l'adresse suivante :

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents\\_eleves/30/9/FAQ\\_elections\\_parents\\_159309.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Parents_eleves/30/9/FAQ_elections_parents_159309.pdf)

#### 3.2 Les remplacements et les absences

Pour faciliter une bonne gestion des remplacements, vous veillerez à **signaler le plus tôt possible au directeur, et au secrétariat de la circonscription votre absence**. Les secrétaires sont présentes dès 7h50. En classe isolée, vous informerez également le maire de la commune. Le remplacement dans les écoles se fera en fonction des disponibilités et des priorités suivantes : les écoles à classe unique et les écoles de petite structure seront prioritaires. En cas de non remplacement et quel que soit le motif d'absence, les élèves doivent pouvoir être accueillis et répartis dans les autres classes.

Je vous remercie, dès que cela vous est possible, de préciser au secrétariat la durée du congé ou la date de reprise de fonction. Vous trouverez les formulaires d'autorisation d'absences sur le site *circo70* à l'adresse suivante : <http://circo70.ac-besancon.fr/2015/09/25/autorisation-dabsence/>

#### 3.3 Obligations de service des enseignants au-delà des 24 heures hebdomadaires face aux élèves

*Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré*

Les personnels enseignants du premier degré sont tenus d'assurer, sur l'ensemble de l'année scolaire :

- un service d'enseignement de vingt-quatre heures hebdomadaires ;
- cent huit heures annuelles, soit trois heures hebdomadaires en moyenne annuelle.

Les cent huit heures sont réparties de la manière suivante :

- trente-six heures consacrées à des activités pédagogiques complémentaires (APC) organisées dans le projet d'école (*voir note d'information°2*) ;
- quarante-huit heures consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés ;
- dix-huit heures consacrées à des actions de formation continue, pour au moins la moitié d'entre elles, et à de l'animation pédagogique ; (*voir note d'information°3*) ;
- six heures de participation aux conseils d'école obligatoires.

Pour les enseignants exerçant à temps partiel, la participation aux réunions est à définir précisément au prorata du temps travaillé. Les réunions portant sur l'organisation des APC, le suivi des élèves et les décisions d'orientation sont à privilégier.

Les enseignants de CM1 et CM2 concernés par les échanges école-collège dans le cadre de la mise en œuvre du cycle 3 (conseils école-collège, conseils de cycle,...) réserveront des heures dans leur calendrier prévisionnel :

- deux conseils école-collège pour les enseignants concernés (2 x 2 heures) ;
- deux réunions pour le suivi des élèves pour les enseignants de CM2 (2X 2 heures), une en début d'année et une en fin d'année. Ces réunions entrent dans le cadre du conseil de cycle 3 et viennent en remplacement des commissions de liaison ;

- deux réunions de concertation pour les enseignants de cycle 3, CM1 et CM2, (2X 2 heures) dédiées à la réflexion sur la continuité des apprentissages tout au long du cycle : élaboration de progressions-programmations, réflexion autour des outils et de l'évaluation.

À ces heures s'ajoutent la journée de solidarité et la deuxième journée de prérentrée. Ces heures seront organisées comme suit :

- la deuxième journée de prérentrée sera consacrée au contenu et aux modalités d'organisation des APC ;
- La journée de solidarité permettra de finaliser les fiches-actions du projet d'école 2018-2021.

### **3.4 Loi informatique et liberté : droit à l'image – captation sonore**

Vous veillerez à demander une autorisation parentale pour tout enregistrement de l'image ou de la voix des élèves. Cette autorisation doit être renouvelée pour chaque activité pédagogique.

Vous trouverez les exemples d'autorisation sur le site internet responsable :

<http://eduscol.education.fr/internet-responsable/ressources/boite-a-outils.html>

### **3.5 PPMS – DUER**

Le PPMS et le DUER doivent être réactualisés chaque année. Madame LOUIS et Monsieur CAPIOMONT seront vos interlocuteurs privilégiés pour vous accompagner dans ces mises à jour.

## **4. Plan de formation de circonscription**

Une note d'information consacrée à la formation continue vous sera envoyée prochainement afin que vous soyez en mesure de planifier votre année scolaire. Les temps de formation et les différents conseils font partie de l'obligation de service des enseignants. Toute absence doit donc faire l'objet d'une autorisation. Comme l'an dernier, une inscription individuelle sur GAIA sera mise en place pour toutes les animations pédagogiques.

## **5. Les actions départementales et/ou académiques/ de circonscription**

Un tableau joint en annexe, vous permettra d'identifier les actions dans lesquelles vous pourrez vous inscrire en fonction des différentes périodes de l'année.

## **6. Calendrier scolaire 2017-2018**

Je vous rappelle que désormais l'académie de Besançon fait partie de la zone A.

Vacances scolaires :

- Toussaint : du samedi 20 octobre 2018 au lundi 05 novembre 2018 (date de reprise des cours).
- Noël : du samedi 22 décembre 2018 au lundi 07 janvier 2019
- Hiver : du samedi 16 février au lundi 04 mars 2019
- Printemps : du samedi 13 avril 2018 au lundi 29 avril 2019
- Pont de l'ascension : du 29 mai au 03 juin 2019
- Été : samedi 06 juillet 2019

## **7. Enquête et imprimés de rentrée**

Je remercie les directeurs de bien vouloir renseigner la fiche de renseignements « école » pour le **17 septembre**. L'organisation des APC doit être obligatoirement soumise à l'avis de l'IEN. Une note spécifique vous sera envoyée dans les prochains jours.

La fiche de liaison pour les remplaçants est à insérer dans le registre d'appel de chaque classe afin de permettre une prise en main du groupe rapide et efficace. Ce document est interne à la circonscription. Il doit être renseigné par le maître de la classe et laissé à disposition dans le cahier d'appel. Il permettra, dans le cadre d'un éventuel remplacement, d'avoir une vision synthétique de la classe et tous les éléments pour être opérationnel rapidement.

## **8. Les mallettes pédagogiques**

Des mallettes pédagogiques en littérature et sciences ainsi que du matériel EPS sont disponibles en prêt. Le calendrier et les modalités sont consultables sur le site de la circonscription.

*Bonne rentrée à tous !*

Mickael PORTE  
Inspecteur de l'Education Nationale

### Fichiers joints :

- Fiche de liaison pour les remplaçants.
- Fiche de renseignements élèves.
- Actions / projets académiques ou de circonscription.